



Déclaration liminaire FSU 12 à la FS-SSCT du 16 mai 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire Général

Mesdames et Messieurs les membres de-la FS-SSCT de l'Aveyron

L'installation de la nouvelle FS-SSCT se déroule dans un contexte de mobilisation nationale qui montre le rejet de la réforme des retraites par une très large majorité des salarié-es.

La perspective d'une retraite sans cesse repoussée, la menace d'une décote lorsque le corps s'épuisera et rendra la poursuite du travail trop douloureuse, désespèrent autant qu'elles soulèvent l'indignation.

Si le report de l'âge légal de la retraite devient effectif, on verrait s'amplifier encore un problème qui se pose déjà : le maintien au travail de collègues qui ne peuvent plus soutenir la charge de travail d'un temps plein, qui parfois souffrent dans des postes où les conditions de travail sont rendues pénibles. Les motifs sont nombreux : effectifs surchargés, locaux inadaptés et/ou mal entretenus, pression psychologique, stress, élèves à besoins particuliers de plus en plus nombreux, confrontation quotidienne à la violence pour certain-es de nos collègues, stress, harcèlement et empêchement de travailler parfois, personnels en arrêt maladie non remplacés ...) et cela dans un contexte marqué par l'absence d'une médecine de prévention aux côtés des personnels .

Ajoutons que le report de l'âge légal va amplifier les discriminations et les inégalités subies par les femmes. Elles touchent en moyenne une pension inférieure de 40% à celles des hommes et elles sont plus nombreuses que les hommes à devoir travailler jusqu'à 67 ans, qui était l'âge d'annulation de la décote.

Nous constatons qu'aucune réflexion véritablement sérieuse sur ces sujets n'a été lancée dans l'Education Nationale. La souffrance et les dégradations des conditions de travail amènent déjà certains agents à enclencher des démarches de rupture conventionnelle, de demande de temps partiel, de poste adapté, d'arrêt de travail pour épuisement professionnel et de démissions. Alors, qu'en sera t-il avec des personnels encore plus agés ?

De plus, après une réforme du lycée et du baccalauréat dont nous constatons les dégâts de manière particulièrement vive en cette fin d'année, la récente réforme des lycées

professionnels et la suppression de la technologie en classe de sixième engendrent stress et détérioration des conditions de travail chez nos collègues : comment ne pas se sentir méprisé-e face à un ministre qui affiche sa méconnaissance du métier en assurant que les enseignants des lycées professionnels, qui perdront leur poste, iront enseigner en primaire ou en collège ? Comment ne pas se sentir humilié-e lorsque, dans notre société actuelle aux avancées technologiques permanentes, on relaye votre matière à l'inutilité ? Le déclassement de notre profession continue au mépris des conséquences humaines que celui-ci engendre.

Devant cet état de fait, il est primordial que le travail mis en place par les CHSCT se poursuive. La FSU exige que la nouvelle instance bénéficie des avancées et du travail précédent . La mise en place de la formation spécialisée ne doit pas être l'occasion d'un affaiblissement du droit des personnels, en diminuant les prérogatives de leurs représentants.

Pour la FSU, il est impératif que nous puissions continuer, au sein de la FS-SSCT à mener notre travail de prévention :

- Pour accompagner les personnels qui subissent la prise en charge inadaptée ou insuffisante, faute de moyens, des enfants à besoins particuliers.
- Pour faire cesser des formes de management autoritaires et harcelantes et retrouver des collectifs de travail harmonieux.
- Pour accompagner les personnels victimes de harcèlement, de violences verbales ou physiques par un-e élève ou par un parent d'élève,
- Pour faire disparaître les locaux en mauvais état ou ne répondant pas aux normes ou aux exigences attendues comme nous avons pu le constater dans l'enquête "hygiène" l'an dernier ou avec des problèmes thermiques.
- Pour faire en sorte que la santé et les conditions de travail des personnels soient prises en considération
- Pour que soient consultés les personnels lorsque sont décidés des constructions, des rénovations d'établissements.

Pour un fonctionnement satisfaisant, la nouvelle instance doit pouvoir s'appuyer sur des engagements forts de notre administration. Nous espérons pouvoir rester force de proposition dans l'amélioration des conditions de travail et la protection des personnels dans l'Aveyron. Cependant sans moyens financiers supplémentaires les préconisations émanants de cette instance ne peuvent être mises en pratique.

Le travail des représentant.es FSU au sein de la formation spécialisée est porté par l'ambition d'améliorer les conditions de travail des personnels. Nous refusons de nous limiter à la consignation et au constat des difficultés.